



ARRETE N°2025-64

Abrogeant l'arrêté n° 2025-16 portant tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Jean de la Ruelle,
Vu le Code Générale de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,
Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux
Vu la délibération n° 2021-003 du conseil d'administration en date du 16 février 2021 portant fixation des ratios en matière d'avancement de grade,
Vu la délibération n°2025-004 du conseil d'administration en date du 5 février 2025 portant modification du tableau des effectifs permanents du CCAS de Saint Jean de la Ruelle,
Vu l'arrêté n°2020-201 du 21 décembre 2020, à effet du 1^{er} janvier 2021, portant sur les lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels pour les agents du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint de la Ruelle,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre d'inscription des agents sur les tableaux annuels, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2025-16 en date du 7 février 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant socioéducatif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- IKEROUTENE Magali	Assistant socio-éducatif	01/07/2025

ARTICLE 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- AYBES Emilie	Educateur de jeunes enfants	01/07/2025
2- LECOUFLET Marion	Educateur de jeunes enfants	01/10/2025

ARTICLE 4 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1- MOUNAIM Delphine	Auxiliaire de puériculture de classe normale	03/08/2025

ARTICLE 5 : Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Jean de la Ruelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressée à la Présidente du Centre de Gestion.

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 19 juin 2025



Fabien RIVIERE DA SILVA
Président du Centre Communal d'Action Sociale